Conséquences économiques des attentats du 11 septembre 2001

2001/2240(INI) - 05/02/2002

La commission a adopté le rapport d'initiative d'Othmar KARAS (PPE-DE, A) sur les conséquences économiques des attentats du 11 septembre 2001. Soulignant que l'économie mondiale connaissait une phase de contraction dès avant les attentats, la commission met les États membres et les entreprises en garde contre toute propension à se servir des événements du 11 septembre pour masquer leurs propres carences économiques et politiques. Elle invite instamment les entreprises à ne pas supprimer d'emplois "au cas où" et les États membres à ne pas retomber, en réaction aux attentats, dans les pratiques d'aide surannées et dans l'engagement de nouveaux programmes conjoncturels publics. Le rapport indique que la commission attend du sommet de Barcelone qu'il engage une nouvelle offensive de manière à "stimuler, par un optimisme conjoncturel justifié, la croissance, l'investissement et l'emploi". Elle demande par ailleurs de respecter, sans faillir, les limites fixées par le pacte de stabilité et de croissance et suggère que la BCE tire parti de toute possibilité de diminuer encore les taux d'intérêt pour donner une impulsion aux investissements. Quant aux institutions européennes, elles sont invitées à relever le défi du 11 septembre en accélérant l'intégration et la mise en ouvre des réformes économiques et structurelles, ainsi que des réformes des politiques de l'emploi et des affaires sociales, en sorte d'améliorer la capacité d'action de l'UE. En particulier, le rapport préconise d'améliorer les conditions pour les petites entreprises, qui contribuent dans une mesure extrêmement importante à la croissance et à l'emploi. Les entreprises sont invitées à prendre au sérieux leur responsabilité sociale et à attacher une attention particulière aux objectifs dans le domaine des droits de l'homme. Quant aux consommateurs, la commission leur demande de prendre en compte les aspects sociaux lorsqu'ils achètent des produits. Le rapport reconnaît que les secteurs de l'assurance et de la navigation aérienne ont été fortement touchés par la crise. Il recommande donc à la Commission européenne de continuer à autoriser des aides publiques en faveur des compagnies aériennes et des aéroports, qui doivent servir uniquement à surmonter les difficultés résultant des polices d'assurance couvrant le risque terroriste. La Commission est ainsi invitée à jouer un rôle de coordination dans ce domaine de sorte que le problème de l'assurance des risques de guerre et de terrorisme soit réglé par des "principes européens uniformes". Enfin, les États membres sont invités à coordonner leurs actions de promotion du tourisme, en particulier aux États-Unis et au Japon, pour montrer que les destinations européennes sont sûres et séduisantes.